
*Accident de l'ULM multiaxe Rans S-7 Courier identifié 974-GL survenu le 12 août 2014 à Cambaie (974)
Lien vers le rapport : https://www.bea.aero/uploads/tx_elydrapports/974-I140812.pdf*

Recommandation B2017/03 FRAN-2017-009

L'absence de recommandations concernant la tension et l'inspection des câbles dans le manuel d'entretien livré par l'importateur du 974-GL a contribué à la non détection de leur endommagement, et à la rupture en vol d'une commande de vol primaire.

Le niveau de documentation de maintenance dont disposent les pratiquants ULM est très variable. La FAA diffuse la circulaire AC 43.13-1B qui fournit des pratiques de maintenance éprouvées pour les aéronefs de conception classique. De nombreux ULM font appel à ces technologies.

L'enquête a montré que l'importateur des ULM Rans en France ne faisait pas référence à cette circulaire, préférant fournir un document en France, préférant fournir un document en français alors que le constructeur la préconise. Le système réglementaire français demande qu'au moment de l'immatriculation de son ULM, le propriétaire ait un manuel d'entretien, mais n'impose pas d'exigence de son contenu. Dans cette situation, les exploitants peuvent avoir des difficultés à identifier des bonnes pratiques de maintenance telles qu'exposées dans la circulaire.

Ces mêmes aéronefs lorsqu'ils sont livrés aux Etats-Unis, le sont avec un manuel d'entretien en langue anglaise, rédigé par le constructeur, qui demande d'appliquer les recommandations de l'AC 43.13-1B, notamment concernant une inspection annuelle des câbles.

En Europe, il n'existe pas d'équivalent de l'AC 43.13-1B

En conséquence, le BEA recommande que:

La DGAC, en coordination avec la Fédération française d'ULM (FFPLUM), informe les exploitants français d'ULM Rans de la nécessité d'inspecter régulièrement les câbles de commandes primaires conformément aux recommandations du constructeur, ou à défaut, de l'AC 43.13-1B

Réponse

La DSAC a rédigé un « bulletin de recommandation » demandant à tous les utilisateurs d'ULM Rans de mettre à jour le programme d'entretien de leur ULM en application des recommandations du constructeur Rans en matière de contrôle de câble de commande de vol primaire ou les recommandations de l'AC.43.13-1B (dans le cas où la documentation d'entretien du constructeur applicable au modèle d'ULM n'existe pas ou ne préconise pas la périodicité pour les modalités de contrôle des câbles de commandes de vol).

La publication sur le site du Ministère a été réalisée le 23 mai 2018 et est disponible à l'adresse suivante : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/BR_2018_ULM_001.pdf.

Les Fédérations ainsi que les propriétaires d'ULM de ce type ont également été prévenus par courrier individuel de la parution de ce bulletin de recommandation.

Compte tenu de ces éléments, le suivi de la recommandation est clos par la DGAC.

Avancement 100%

Date de mise à jour 19/04/2019